

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4375

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, après le mot :

« concernés »,

insérer les mots :

« dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Écologiste – NUPES vise à préciser l'association des secteurs professionnels à la mission de formation générale, technologique et professionnelle aux métiers de l'agriculture et du vivant des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles au respect de la liberté pédagogique des enseignant·es. La mission d'enseignement et de formation professionnelle publique repose sur les professionnels de l'éducation qui sont des agents du service public de l'éducation, garant·es de la qualité des formations.

La mention instaurant la participation à une association « de professionnels des métiers concernés » ne semble pas pleinement opportune. D'ores et déjà, des professionnels des secteurs agricoles sont associés à la formation aux métiers de l'agriculture. En revanche, leur participation systématique ouvre la porte à une surreprésentation de l'agrobusiness dans l'enseignement agricole quand le service public de l'éducation agricole est garant d'une neutralité. Mais surtout, la participation de

professionnels dans la formation doit reposer sur le choix des enseignant·es, qui pourront les associer considérant l'intérêt pédagogique, afin de respecter leur liberté pédagogique. Enfin, une telle obligation d'association des professionnels paraît renforcer les dérives adéquationnistes de l'enseignement au détriment des élèves et des jeunes formé·es.